Image not found or type unknown

Vacances délai de prévenance, renonce à son droit

Par **Tanja**, le **29/05/2020** à **19:36**

Bonjour, séparée du père de nos deux enfants, je vis seule avec mes enfants. Le père s'occupe à peine et quand il veut sans prévenir d'avance.
Selon le jugement il a le droit de les garder un mois des grandes vacances (cette année en Juillet). Aucun délai à été indique par le juge.
Le père ne souhaite pas les garder réellement, et il veut m'empêcher de partir en vacances avec eux.
Ma question est: à partir de quelle date il rénonce à son droit de visite en Juillet?

Merci !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés